

Revendication des femmes autochtones

Revendication : *Que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.*

Réponse gouvernementale :

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec travaille au respect des droits des Autochtones. À ce titre, il est favorable au principe d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Les parlementaires des différentes formations politiques de l'Assemblée nationale du Québec travaillent depuis le mois de mai 2010 à la rédaction d'une motion unanime visant à appuyer la Déclaration tout en tenant compte des préoccupations du Québec.

Le Québec s'est également déclaré prêt à participer activement aux travaux de consultation organisés par le gouvernement fédéral, à la suite de l'annonce du 3 mars 2010 où ce dernier s'était engagé à prendre des mesures en vue d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones « dans le respect de la Constitution et des lois du Canada ».

Plus généralement, la reconnaissance de la problématique particulière vécue par les femmes autochtones est pour le gouvernement du Québec une question distincte qui nécessite des interventions spécifiques. Ce dernier élabore ainsi des politiques et des programmes qui tiennent compte des groupes de femmes vivant le plus de discrimination et d'exclusion, comme les femmes autochtones.

Ainsi, plusieurs actions gouvernementales visent à soutenir les femmes autochtones sur le plan de la lutte contre la violence (volet autochtone du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle), de l'autonomie économique (création d'un organisme régional de soutien en entrepreneuriat féminin dans le nord du Québec), du soutien à la famille (financement des centres de la petite enfance dans les réserves) et de la participation à la vie politique (Centre de développement femmes et gouvernance, programme À égalité pour décider).

Soulignons également que récemment, deux ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été signées avec l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie.

L'objectif de ces deux ententes est de faire ressortir les problématiques propres à ces deux nations et de concerter les actions des différents partenaires en matière de condition féminine. Dans le cadre des ententes criées et inuites, des plans d'action ont été mis sur pied, afin notamment de financer des projets concernant l'intégrité physique des femmes autochtones, leur égalité économique ainsi que leur place au sein des instances locales.

Mentionnons enfin que la question de la violence envers les femmes autochtones fait partie des priorités des premiers ministres des provinces et des territoires, cette question étant à l'ordre du jour de leur rencontre annuelle avec les organisations autochtones nationales, dont l'Association des femmes autochtones du Canada, dans le cadre du Conseil de la fédération.